

Yverdon-les-Bains, le 13 janvier 2021

« Ville d'Yverdon solidaire » lance une action de soutien aux restaurateurs

Extrêmement préoccupée par les difficultés actuelles des restaurateurs, la Municipalité a décidé de lancer une action de soutien, dans le cadre de « Ville d'Yverdon solidaire ». Elle met à disposition des restaurateurs un service de livraison gratuit de repas, et encourage la population à le solliciter en participant à hauteur de 10 francs pour chaque plat commandé. Cette action « assiettes solidaires » est lancée dès le 15 janvier et jusqu'au 27 février, les jeudis, vendredis et samedis soirs.

Les cafés et restaurants participent de l'âme de nos cités. Lieux de convivialité uniques pour toutes et tous, ils sont très durement impactés par la crise sanitaire actuelle. Extrêmement préoccupée par la survie à terme de leurs activités, la Municipalité a décidé de lancer une action de soutien dans le cadre de « Ville d'Yverdon solidaire ». Pour les établissements participants, elle organise un service de livraison gratuit de repas à la clientèle, le soir. Ce service est assuré par des employés de la Ville. Afin d'encourager la population à passer commande d'une « assiette solidaire », la Ville prend également en charge un montant de 10 francs par assiette. Cette action est lancée dès le vendredi 15 janvier et jusqu'au samedi 27 février. Son impact sera évalué, et le dispositif adapté en fonction de la situation.

Concrètement, la liste des restaurateurs participant sera disponible sur le site internet de la Ville. La clientèle passera commande directement au restaurateur de son choix d'une « assiette solidaire », avant 12h00 pour le soir même. Les commandes passées après ce délai ne pourront pas bénéficier de la livraison gratuite ni de la déduction de 10 francs.

La livraison sera effectuée par les employés de la Ville entre 18h00 et 20h00, les jeudis, vendredis et samedis soirs. Comme lors de la première opération « Ville d'Yverdon solidaire » au printemps 2020, le personnel impliqué est celui de services qui, comme les cafetiers restaurateurs, ne peuvent pas pleinement exercer leurs activités habituelles. Les véhicules de livraison sont mis à disposition par les services.

Le paiement se fera sur facture, adressée par le Service des finances aux clients, une fois la somme de 10 francs déduite de chaque « assiette solidaire ». Les restaurateurs recevront l'intégralité de leur dû une fois par semaine.

Cette action vise à assurer aux restaurateurs un certain volume de commandes sur trois soirées de la semaine. Grâce à cette facilitation de la vente à l'emporter, la Municipalité veut les encourager à maintenir leurs activités et à garder le moral. La Municipalité souhaite également que la population passe commande d'« assiettes solidaires » dans un esprit convivial. Tous les restaurateurs yverdonnois intéressés à participer à cette opération peuvent s'annoncer au délégué à l'économie, Guillaume Abetel, au 024 423 62 18.